



**Décision n°2016-120 portant délégation de signature à la déléguée régionale adjointe de la région académique d'Occitanie (site de Montpellier)**

**Le Délégué Régional de l'Onisep  
de la région académique d'Occitanie**

**Vu :**

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Education, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D. 313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 31 janvier 2001 par lequel Monsieur Olivier BRUNEL, inspecteur de l'éducation nationale, est nommé chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Montpellier ;
- la décision du Directeur de l'Onisep portant attribution de fonctions en date du 31 aout 2012 à Madame Dorothee FOURIEZ de déléguée régionale adjointe de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de Montpellier ;

**Décide**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Dorothee FOURIEZ, déléguée régionale adjointe de la région académique d'Occitanie, à l'effet de signer ou valider pour :

- Les sites de l'Onisep de Montpellier et Toulouse les actes suivants :
  - les engagements juridiques relatifs à un acte juridique générant une dépense,
  - les certifications de service fait,
  - les titres de recettes.
- Et pour le seul site de Montpellier les actes suivants :
  - les ordres de missions en France,
  - les actes de paies y compris les listes de mouvements de paie,
  - la signature des conventions en cas d'empêchement du délégué régional.

Article 2 : La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Madame Dorothee FOURIEZ, et est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Fait à *Montpellier*  
Le *25 aout 2016*

**Monsieur Olivier Brunel**  
Le Délégué Régional de l'Onisep  
de la région académique d'Occitanie